

Motion 2488

pour la qualité et la densité les meilleures possible sur le périmètre de Balexert

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le projet de loi 12200 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone de développement 3 à l'avenue du Pailly, au lieu-dit « Balexert ») ;
- l'objectif de ce projet qui vise à reconstruire le cycle d'orientation du Renard ;
- la volonté du Conseil d'Etat d'implanter également sur le périmètre des logements ;
- la situation urbaine du périmètre ;
- la nécessité de respecter l'article 2A de la LGZD qui fixe une densité minimale et l'intérêt public d'augmenter au maximum cette densité dans le respect de la qualité ;
- la responsabilité collective d'optimiser chaque projet en alliant la densité et la qualité,

invite le Conseil d'Etat

à veiller à obtenir la qualité et la densité les meilleures possible sur le périmètre du changement de zone – plan 30011-540 – afin d'obtenir une implantation harmonieuse du cycle d'orientation du Renard et le plus grand nombre de logements.